



## **Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

# **AVIS PUBLIC**

## **RAPPORT FINANCIER**

Suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier du trésorier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé la 31 décembre 2024 seront déposés à la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 14 janvier 2026 à 19 h 30.

**DONNÉ À Notre-Dame-de-Lourdes, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.**

Charles Beaupré  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Charles Beaupré, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 janvier 2026, entre 13h et 16h.

*En foi de quoi je donne ce certificat ce 7<sup>e</sup> jour de janvier 2026.*

Charles Beaupré  
Directeur général et greffier-trésorier